

# SIRHIUS : LE SYSTÈME RH QUI VA VOUS FAIRE PERDRE LE NORD

Pour la CGT Finances Publiques, les agents de la DGFIP méritent des services RH de plein exercice, proches, accessibles et disposant des moyens pour réaliser l'ensemble de leurs tâches dans de bonnes conditions de travail. Ce n'est pas le choix qui a été fait par la DGFIP dans ses annonces sur le déploiement de SIRHIUS, ce qui laisse présager de grands bouleversements dans la gestion RH des agents.

Lancé en 2006, le projet SIRHIUS, qui doit remplacer les différentes applications informatiques de gestion des ressources humaines, était censé s'achever en 2014. La direction générale a annoncé que le système d'information serait (enfin) mis en place en mai 2018, tandis que les Centres de Services des Ressources Humaines (CSRH) verraient le jour à compter de janvier 2019.

La Cour des Comptes avait épinglé la DGFIP, en charge de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle et de la maîtrise d'œuvre du projet, pour ce retard dès 2016. Elle ciblait dans les responsabilités, les mêmes causes que pour l'échec de l'ONP, en dénonçant les défauts de gouvernance du projet. Elle a notamment pointé une gestion budgétaire complexe, et mis en avant les dérives financières : alors que déjà près de 104 millions d'euros avaient été dépensés fin 2014, la Cour a estimé le coût final à plus de 140 millions (dont 11 millions de dépassement pour les seuls coûts externes de construction).

Dans la continuité, la Cour a particulièrement insisté sur « la permanence des difficultés que rencontrent les ministères économiques et financiers (MEF) à conduire un projet informatique de grande ampleur dans des délais raisonnables et avec un budget resserré. »

Elle a mis l'accent sur le caractère *largement hypothétique* du retour sur investissement escompté, en critiquant notamment le choix de la DGFIP de maintenir des services RH de proximité. En effet, selon la Cour, ce choix remet en cause l'objectif de supprimer 300 emplois à la DGFIP (sur les 500 escomptés au sein des ministères économiques et financiers).

**On le voit, il s'agit avant d'une logique comptable qui guide la réflexion RH. Alors que la CGT Finances Publiques dénonce déjà les conséquences néfastes pour les agents de la mise en œuvre de cette réforme par la DGFIP, il est plus qu'inquiétant de voir que la Cour des Comptes juge cette mise en œuvre comme insuffisante notamment au regard de l'objectif initial « d'harmonisation des outils de gestion des ressources humaines entre les directions afin, notamment, de faciliter les mobilités. »**

## La CGT Finances Publiques avait revendiqué lors de la présentation de 2013 :

- Que les services RH locaux bénéficient d'une volumétrie d'emploi suffisante pour pouvoir répondre aux demandes des agents ;
- Son opposition à toute plate-forme unique de contact ;
- Que l'implantation des CSRH soit faite en lien avec l'existant des Services Liaisons-Rémunération.



**Ce que nous savons aujourd'hui de ce projet, et de l'expérimentation à Tours, est préoccupant, tant sur la qualité de la gestion administrative des agents, que sur l'avenir des services de direction.**

La proximité en matière de gestion administrative en pâtira. Même si les directions restent l'interlocuteur de proximité et qu'elles gardent certaines prérogatives (au moins dans un premier temps). Après la mutuelle, les services sociaux, l'assistance informatique, le pôle supra-départemental CSP à distance, pour exemples, la supra départementalisation continue ses ravages sur un sujet qui touche aux préoccupations quotidiennes des agents. Le risque d'une perte d'autonomie de la DGFIP est également réel, puisque SIRHIUS a une vocation interministérielle.

**Au nom de la proximité des centaines d'emplois vont être prélevés dans les services RH des directions pour alimenter les dix CSRH et le Service d'Information des Agents. Ce dernier est un centre d'appel, point d'entrée principal de toute demande ayant trait à la paye, à la carrière ou tout autre question relative à la gestion administrative des agents.**

**Les services des directions vont subir des prélèvements d'emplois conséquents.** Ils ne sont pas chiffrés précisément à ce jour, mais ils risquent de dévitaliser les pôles RH au sein des directions, entraînant une perte de technicité et de connaissance les rendant obsolètes. Dès l'annonce de 2013, la CGT Finances Publiques a soulevé la question de la taille critique des services RH locaux pour qu'ils puissent continuer à fonctionner correctement.

Ceci impactera forcément les conditions d'exercice des autres missions des directions, et aggravera les conditions de travail de tous les collègues. On le sait, les transferts de missions sont réalisés sans corrélations avec les ratio charges/agent et en supprimant des emplois. Ces transferts d'emplois auront lieu au 1/09/2018 pour une généralisation au 1/01/2019.

**Le choix de la cartographie des nouveaux centres de service RH laisse perplexe.** S'il était prévisible que l'administration implante ceux-ci au regard des mutations et des zones de forte attraction, le découpage des périmètres de compétences n'obéit à aucune logique visible, certaines régions nouvelles étant découpées, et des directions spécialisées sont rattachées à des centres sans aucun lien territorial.

La CGT Finances Publiques avait bien compris dès 2013 les risques et enjeux derrière ce nouveau système d'information RH. Face à l'opacité de la DGFIP, elle avait émis nombre de réserves et de critiques sur ce projet. Si certaines se recourent avec les observations de la Cour des Comptes formulées en 2016, nos objectifs sont pourtant à l'opposé.

Notre exigence de transparence et de lisibilité, tant sur les coûts de développement que sur les intentions de l'administration, visait à démocratiser le pilotage d'une réforme lourde d'enjeux sur les agents et les services publics.



Je me syndique...

NOM : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... / ..... / ..... N° DGFIP (AGORA) : ..... Direction : .....  
Service / Résidence : ..... Grade : ..... Échelon : ..... Indice : .....  
Tél. pro : ..... Tél. perso (facultatif) : .....  
A ..... le ..... / ..... / ..... Signature :

**Tu peux nous joindre :**

- ☛ **par courriels** : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr) ou [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)
- ☛ **par téléphone** : 01.55.82.80.80
- ☛ **adresse** : CGT Finances Publiques - Case 450 - 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex